

ÉLECTION D'UN CHEF
D'ÉTAT EN AFRIQUE

© L'Harmattan, 2003
ISBN : 2-7475-4413-3

Séverin ADJOVI

ÉLECTION D'UN CHEF D'ÉTAT EN AFRIQUE

*Préface de son Excellence Justin Tomètin AHOMADEGBE
Ancien Prédécent de la République du BÉNIN*

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Hargita u. 3
1026 Budapest
HONGRIE

L'Harmattan Italia
Via Bava, 37
10214 Torino
ITALIE

DU MÊME AUTEUR AUX ÉDITIONS CP 99

- Pour reconstruire le Dahomey sur les ruines du Bénin, Paris, 1989.
 - Ce que je suis, ce que je crois, ce que je veux, Paris, 1990.
 - De la dictature à la démocratie sans les armes, Paris, 1990.
- Préface de Monseigneur Isidore de SOUZA
Avant-propos de Émile Derlin ZINSOU, ancien Président de la République
- Mission accomplie et perspectives pour demain, Cotonou, 2000.

INDEX ET DÉFINITION DES SIGLES UTILISÉS

1. Partis et regroupements politiques

- *PRPB : Parti de la Révolution Populaire du Bénin*
- *PCB : Parti Communiste du Bénin*
- *RB : Renaissance du Bénin*
- *PRD : Parti du Renouveau Démocratique*
- *MADEP : Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès*
- *UDS : Union pour la Démocratie et la Solidarité*
- *UPP : Union pour la Patrie et le Progrès*
- *PS : Parti du Salut*
- *RPR : Rassemblement pour la République*
- *UTD : Union pour le Travail et la Démocratie*
- *PRD-NG : Parti du Réveil des Démocrates de la Nouvelle Génération*
- *MERCI : Mouvement pour l'Engagement et le Réveil des Citoyens*
- *RDL-VIVOTEN :*
 - 1990 – avril 2001 : Rassemblement des Démocrates Libéraux pour la Reconstruction Nationale
 - A partir d'avril 2001, date de la re-fondation du parti, le sigle prend une nouvelle définition : Rassemblement des Démocrates pour la Liberté et la Reconstruction Nationale
- *PSD : Parti Social-Démocrate*
- *IPD : Impulsion pour le Progrès et la Démocratie*

- *PNE : Parti National « Ensemble »*
- *GCP : Groupe de Concertation Politique (Mouvance présidentielle en 1991-1992)*
- *CFD : Coalition des Forces Démocratiques (Mouvance présidentielle 1996-2001)*

2. Institutions nationales et internationales

- *HCR : Haut Conseil de la République (Parlement et organe de constitutionnalité pendant la Transition démocratique) proposé avant la Conférence Nationale par le Club Perspectives 99 dans la Charte de Versailles.*
- *HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication*
- *CENA : Commission Électorale Nationale Autonome*
- *SAP/CENA : Secrétariat Administratif Permanent de la CENA*
- *ANR : Assemblée Nationale Révolutionnaire*
- *GMR : Gouvernement Militaire Révolutionnaire*
- *CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest*
- *OUA : Organisation de l'Unité Africaine*
- *ONU : Organisation des Nations Unies*
- *PAS : Programme d'Ajustement Structurel*
- *UA : Union Africaine*

3. Sociétés, offices et syndicats

- *ORTB : Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin*
- *SBEE : Société Béninoise d'Électricité et d'eau*
- *SONACOP : Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers*
- *CGTB : Confédération Générale des Travailleurs du Bénin*

- *CSTB : Centrale des Syndicats des Travailleurs du Bénin*
- *CSA : Centrale des Syndicats Autonomes*
- *COSI : Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes*
- *UNSTB : Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin*

4. Associations et structures administratives

- *APE : Agents Permanents de l'État*
- *HCBE : Haut Conseil des Béninois de l'Étranger*
- *INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique*
- *ONG : Organisation Non Gouvernementale*

5. Autres sigles utilisés par l'auteur

- *PEV : Programme Élargi de Vaccination*
- *IEC : Information, Éducation, Communication*
 - « PME » : Propositions-Moyens Échéancier
 - « VAE » : Valeur Ajoutée Économique
 - « VAP » : Valeur Ajoutée Politique
 - « MPO » : Ministre par Objectifs

PRÉFACE

Quand Séverin Adjovi m'a présenté son texte pour la première fois en me demandant de le préfacier, je lui ai répondu : « Je suis déjà bien vieux... ». Mais, comme un digne héritier à qui on ne refuse pas une bénédiction, il m'a dit : « Président, une seule ligne venant de vous suffirait ! » Aussi devine-t-on la raison de ma réticence : nous sommes si proches ! En vérité, c'est Jean-Vincent Adjovi, feu son père, qui fut mon ami et militant de première heure de l'UDD ; or, très tôt déjà vers 1934-1935 – si encore mes souvenirs sont bons ! – j'ai fait la connaissance de sa mère dans la cité royale d'Abomey, notre origine commune ; et c'est plus tard, en 1991, à l'Assemblée Nationale, en tant que Doyen d'âge que l'auteur m'a confié qu'elle est de Honli à Zouzonmé.

Troisième témoignage d'une décennie de convictions politiques affirmées, ce livre a pour objet une élection présidentielle. Mais il s'agit, je crois, de choses plus sérieuses encore... Mon impression, c'est d'abord de vous en recommander la lecture.

Je remarque ensuite la difficulté de traiter un tel sujet pour un homme tel que Séverin Adjovi, dont l'engagement est connu de tous. Avoir pris position par deux fois, comme moi-même je l'ai fait, mais lui notamment en tant que directeur de campagne en 1996 d'un candidat à la magistrature suprême qui a nom Mathieu Kérékou et ce, six ans seulement après la Conférence Nationale des Forces Vives, n'est pas donné à tout le monde. Qui plus est, l'entreprise n'est pas sans laisser quelque conséquence et une moisson d'expériences. A cela s'ajoutent les idées mêmes de l'auteur. Je n'ai pas pu lire tout le texte, mais le peu de pages que j'ai parcouru m'ont édifié. C'est bien.

En fait, l'auteur ne s'est jamais accommodé de la langue de bois, pourtant très coutumière dans le milieu politique, s'évertuant en toutes choses à combattre l'obscurité et le mensonge, à être un homme de conviction, courageux et volontaire. Il fait partie de cette tranche de génération à qui on peut laisser la maison sans « regarder derrière ». C'est pourquoi, il faut le croire quand il dit : « Le bon Gouvernement des hommes commence avec la création de richesses et leur juste et équitable répartition. S'il n'y a pas à partager, il n'y a pas à administrer et toute idée de Gouvernement devient alors une imposture. » Cela a été mon langage de vérité pendant tout le temps.

Or, dans une société en pleine mutation, où l'enjeu est de sortir le peuple de sa pauvreté, et le pays de sa léthargie dans beaucoup de domaines, les choix ne sont plus des données facultatives, au contraire. Ils sont nécessaires et impérieux. Mon appel de ces dix dernières années a été de voir émerger des hommes dignes de tenir ce pari, c'est-à-dire des Hommes grand « H ». Et j'ai toujours eu le sentiment qu'il y a encore quelques compatriotes prêts à assumer cet idéal politique, et capables d'affronter les nouveaux défis qui se profilent à l'horizon. Là également, je suis heureux de constater que Séverin Adjovi fait partie de cette minorité.

En effet, j'ai approché et pratiqué l'homme non pas seulement comme enfant de ce pays mais comme acteur politique, aussi bien quand il était Vice-Président de l'Assemblée Nationale que lorsqu'il était nommé Ministre à plusieurs reprises. Et toutes les fois que je l'ai mis à l'épreuve, il s'est montré digne, fidèle et décidé à aller dans le sens de l'intérêt général et de l'honneur. Ce qui, au demeurant, ne surprend pas d'un homme qui demande constamment qu'on remette la politique à sa vraie place.

C'est pour toutes ces raisons que je crois fermement qu'un patriote comme lui mérite d'être aidé et soutenu dans ses actions.

Cotonou, le 21 juillet 2001

Justin Tométin AHOMADEGBE
Ancien Président de la République du BÉNIN

INTRODUCTION

Être Chef en Afrique noire¹

L'Afrique a une longue tradition du Chef. Parmi les hauts faits qui ont marqué son histoire ancienne, les faits royaux tiennent une place prépondérante. On connaît Sokoto et Tombouctou pour leur grandeur. Kumasi, ville prospère, a été bâtie sur la légende de ses Rois. Le Bénin, considéré comme le laboratoire de la démocratie en Afrique depuis l'historique Conférence Nationale des forces vives de février 1990, est avant tout l'héritier d'un passé glorieux dont les origines remontent au royaume de Danxomê. Nombreuses sont les figures emblématiques de ces empires ou royaumes dont l'action a fortement façonné et influencé la *culture du Chef*.

Qu'en Afrique, le Chef demeure la clé de voûte de l'organisation sociale, c'est une évidence. Organisateur de peuples, créateur de valeurs et principal acteur de la société, le Chef est considéré comme le premier interlocuteur et l'ultime recours en toutes circonstances. Chaque instant de la vie communautaire est placé sous son sceau. Il est à la fois guide politique, éminence religieuse, justicier, dépositaire de la tradition, intercesseur entre les vivants et les morts. A l'instar des anciens, dont il est le digne successeur, il a la préséance sur tout et on lui concède volontiers un droit intangible sur tout, y compris sur ses sujets. Sa parole est sacrée : on ne peut soupçonner le Chef de mensonge ou de vérité relative. Ce qu'il

1. Ce texte a été initialement écrit en février 2000 pour servir de base à une réflexion générale que j'avais entrepris de mener sur la fonction de Chef en Afrique. L'occasion que m'offre la présente publication m'apparaît digne d'intérêt pour le sortir de son hibernation.

dit s'inscrit dans l'absolu. « Que cela soit écrit », disait le Pharaon. « Ce qui est dit est dit. » De ce fait, la moindre restriction portée contre sa parole ou ses édits peut être interprétée par le commun des mortels ou les membres de son entourage immédiat comme un sacrilège ou un crime de lèse-majesté.

Selon une anecdote ancienne de Danxomè, dont il existe plusieurs versions, un prince, impatient d'hériter du trône, se serait avisé de se raser et envoya dans une coupe à son père ses cheveux grisonnants. Le Roi aurait si bien compris le message qu'il fit venir son fils au palais avec le hamac royal. L'ayant installé sur le trône devant la Cour stupéfaite, le Roi lui remit une coupe de bouillie agrémentée de miel, lui ordonna de se désaltérer. Le fils se régala avec grand appétit quand soudain son père ordonna de nouveau qu'on la lui ôtât de la bouche, en disant : « Ainsi tu connaîtras les délices du trône, mais dès que tu voudras en jouir intensément, tu en seras déssaisi ! » Le Roi mort, le nouveau Roi ne connut pas un seul moment de répit ; son court règne fut consacré à la guerre et à la résistance contre l'envahisseur. Il comprit que son feu père lui avait cédé le trône, mais que sa sentence était irréversible. Cela ne l'empêcha pas à son tour de devenir un Roi très célèbre et dont le sens de la bravoure et de l'honneur continue de faire la fierté de ses descendants.

Cette image du Chef éternel et infaillible qui fait dire aux peuples : « Le Roi est mort ! Vive le Roi ! », a été une constante de la culture africaine qui n'est pas sans marquer profondément l'inconscient collectif. Aujourd'hui, on s'interroge encore sur le lien de parenté avec le phénomène devenu récurrent du culte de la personnalité qui caractérise beaucoup de dictatures. Cette constante forme la structure et le fond culturels de l'existence des Africains. Il faut en inspecter pas à pas les métamorphoses successives à partir de la pénétration de la civilisation occidentale pour comprendre à quel point l'autorité du Chef, loin de se désacraliser complètement, continue d'avoir une influence irrationnelle et mystique sur le comportement du citoyen, sur sa façon de penser et sa façon d'agir. Ainsi, accéder aujourd'hui à la fonction politique suprême en Afrique est la plus haute marche qu'un citoyen puisse monter sur le podium de la vie publique. Mais cela a un prix.

Au vu des enjeux politiques, économiques et sociaux révélés pour l'ensemble des peuples d'Afrique, d'une part, et des faits marquants enregistrés avant, pendant et au lendemain de son déroulement d'autre part, l'étude de cas que constitue l'élection présidentielle au Bénin sera une occasion exceptionnelle pour fixer et mieux comprendre l'engouement populaire né du courant fortement présidentiel qui traverse toute l'Afrique moderne.

Cet engouement traduit à mes yeux au moins deux tendances contrastées liées à la vie politique elle-même. La première, c'est qu'elle exprime une sorte de revanche sur l'histoire moderne de l'Afrique dont les débuts coïncident avec la colonisation et les guerres de résistance. En effet, l'Africain veut se réconcilier avec sa tradition millénaire, recréer le corpus royal qui lui garantit la sécurité existentielle. Le lien rompu avec la tradition, il espère le rétablir à travers une autorité politique forte mais juste, qui a réussi l'immersion dans la culture du terroir et prend appui sur elle. Mon avis est que plusieurs décennies de sujétion coloniale ont vidé l'Afrique entière de ce besoin d'immersion indispensable au pouvoir politique. La seconde tendance que dénote cette résurgence et qui me paraît essentielle réside dans la volonté manifeste de l'Africain de se projeter dans le futur. La jeunesse africaine est attirée par les progrès de la science, entraînant du même coup le continent à entrer de plain-pied dans l'arène des mutations globales du monde. Avec elle, c'est l'opportunité qui est ainsi donnée à l'Afrique de ne pas se mettre en marge du vaste mouvement de mondialisation qui frappe à ses portes. Le caractère irréversible de ce mouvement prouve que les Africains doivent utiliser les mêmes armes que le reste du monde. Ceci me paraît très important pour comprendre l'intérêt et les attentes que suscite aujourd'hui dans l'esprit et le cœur du citoyen africain la magistrature suprême dans un régime présidentiel fort fondé sur les principes démocratiques.

Pour mieux apprécier encore la résurgence du courant présidentiel au cœur du débat africain, l'on pourrait recourir à une périodisation de l'histoire politique moderne du Bénin. Premier pays de l'Afrique sub-saharienne, où l'instauration effective de la démocratie libérale et de l'État de droit, dès la fin de la bipolarisation, s'est opérée sans guerre civile ni

effusion de sang, le Bénin offre le contexte historique adéquat pour évaluer la dynamique, la portée et la valeur éthique de la fonction présidentielle, tant du point de vue des gouvernés que de celui des gouvernants.

Dans cette perspective, on peut distinguer trois périodes :

- la période des indépendances ;
- les années marxistes ;
- la période du renouveau démocratique naissant.

La magistrature suprême au lendemain des indépendances

L'un des griefs faits à la colonisation est qu'elle a planifié la désintégration de la structure interne des sociétés africaines. La tradition africaine qui reposait sur l'autorité des cours royales et des chefferies a été supplantée par une administration coloniale policée qui déniait *de facto* toute légitimité et tout pouvoir décisionnel aux acteurs traditionnels. On assista alors à une expropriation de l'autorité qui se manifeste d'abord au niveau géographique par l'éloignement de l'autorité, qui est arrachée à son lieu originel pour s'établir à des dizaines voire des centaines de kilomètres de l'environnement immédiat des autochtones. Mais cette rupture au plan cosmique entre l'administré et l'administration est aggravée par une déstructuration morale, dans la mesure où le mode traditionnel de direction des communautés et de règlement des conflits est délaissé au profit des méthodes occidentales inspirées du droit positif et de la technologie moderne².

C'est cette approche de l'exercice de l'autorité centrale qui a été transposée telle quelle dans la plupart de nos pays. Ainsi, la classe politique africaine des années 1960, essentiellement composée de cadres subalternes, s'était retrouvée propulsée au devant de responsabilités nationales dont elle maîtrisait mal les contours. Conditionnés par une civilisation occidentale

2. Je me suis penché sur cet aspect de la colonisation et des luttes menées par les premiers cadres africains dans mon livre *De la dictature à la démocratie sans les armes*, Paris, Édition CP 99, 1990.

volontairement hégémonique et qui cachait ses intentions réelles, les nouveaux maîtres ont manqué leur mission salvatrice, celle de développer leurs pays et sortir les populations de la misère. Avec le recul du temps, on comprend peut-être mieux aujourd'hui que la difficulté de leur tâche trouvait sa justification dans le fait que la plupart d'entre eux avaient en réalité pris le relais du colonisateur, alors qu'il était question d'une vraie relève politique. Dès lors, et inmanquablement, ils étaient devenus des instruments inconscients et des faire-valoir de la politique coloniale. Le Bénin n'a pas échappé à cette forme de « régulation » de la politique africaine par la France depuis ses débuts avec Jacques Foccart.

Pour les nouveaux Chefs, il est aisé de comprendre que le pouvoir politique s'est essentiellement traduit par la poursuite de l'œuvre colonisatrice du Chef blanc. De ce point de vue, l'autorité consiste avant tout à contenir au maximum les aspirations des populations, à lâcher moins de lest face aux revendications sociales. Le meilleur profil tenait dans la capacité à apprivoiser l'élan populaire, à maîtriser les forces vives dont la jeunesse constitue le fer de lance. Dans ces conditions, le Chef ne tient pas son autorité du peuple et n'est pas comptable de ce qui advient du pouvoir et des intérêts de la nation. Tout le soin en revient à la métropole de définir le champ de cette autorité ainsi que les moyens de son exercice. La priorité n'est donc pas au projet de société ou à un programme de Gouvernement qui intègre les attentes des couches sociales. Même la foi dans la souveraineté et les intérêts supérieurs de la nation deviennent des mots vides de sens. Dépouillé de son aura sociale et éthique, celle-là même qui confère à la fonction sa valeur et sa plénitude, le Chef est réduit à l'état d'une barque sans âme jetée en haute mer, voguant au gré des vents hostiles et lointains. Il n'en fallait pas plus pour que certains présidents africains se laissent aller, poussant à ses ultimes conséquences la politique néo-colonialiste, au grand dam des populations.

En effet, la distance et l'indifférence dans lesquelles se replie l'autorité, et le peu de cas qu'elle fait des problèmes réels de ses concitoyens concourent à donner du président de la République une image brouillée et équivoque. C'est l'image du

Chef déconnecté, qui a perdu tout contact avec son peuple. « Si c'est ça l'indépendance, mieux valait supporter les toubabs ! » Ce cri de détresse des populations traduit leur ras-le-bol. Eux qui ne comprennent pas que le premier représentant de l'État soit toujours entre deux avions, le premier pour aller en consultation, le second pour en revenir avec l'espoir parfois déçu d'une rente à l'œuvre d'asservissement et d'infantilisation de son propre peuple³. N'ayant aucune emprise sur les courants sociaux qui participent de l'éveil national, le Président perd toute crédibilité, et sa légitimité est livrée aux querelles tribales et partisans. Bien souvent, ce sont de telles circonstances historiques qui favorisent l'aventure et l'arbitraire. En effet, l'armée a toujours trouvé son prétexte tout fait dans cette impasse pour prendre le pouvoir et s'ériger en maître absolu de la vie politique, au nom du peuple déboussolé, résigné et dépité. Et chaque fois qu'elle l'avait réussi en complotant avec la puissance coloniale ou avec les intellectuels, le résultat n'en était que plus catastrophique. C'est une des raisons d'ailleurs de l'éternel recommencement qui a caractérisé son intrusion sur l'échiquier politique africain, en particulier au Bénin, jadis pays réputé pour les coups d'État militaires, après avoir été le Quartier latin de l'Afrique.

Il n'y a donc rien d'excessif de dire que la fonction du Chef et l'image qu'elle présente de l'autorité ont subi une réelle dépréciation au lendemain des indépendances nominales. En même temps, il n'est point futile de stigmatiser la part importante prise par le colonisateur dans la désintégration du tissu social et politique dont les Rois et les chefferies traditionnelles étaient les principaux acteurs. C'est la quête d'une image plus conforme à l'histoire et à l'évolution politique de l'Afrique qui a sans doute mobilisé les peuples africains autour des mouvements révolutionnaires qui ont déferlé sur le continent.

3. C'est là qu'il faudrait rendre un hommage mérité à certains hommes d'État courageux et dignes tels que le Président Émile Derlin Zinsou, en l'occurrence quand celui-ci prit en 1969 le pouvoir et l'exerça avec une certaine indépendance. Même si cela a suscité bien des frictions et des remises en cause.

Les grandes leçons des années marxistes

Dix ans après les indépendances nominales, presque la moitié des nations africaines avaient déchanté pour des raisons évidentes de spoliation effrénée de leurs ressources et de paupérisation accrue de leurs peuples. Faire la révolution était apparu pour beaucoup comme une bouée de sauvetage. Au Bénin, cette révolution, qui a vu le jour le jeudi 26 octobre 1972, a été proclamée par une junte militaire constituée de jeunes cadres des Forces armées réunis au sein du Gouvernement Militaire Révolutionnaire. Le GMR avait à sa tête le pseudo-marxiste Mathieu Kérékou.

Il ne fait plus de doute désormais que cette période a été un désastre au plan économique, du fait de l'étatisation de toutes les sociétés de production et du dirigisme consacré par les plans triennaux d'État. Certes, le Bénin doit à cette période une certaine dignité nationale et une stabilité politique qui furent longtemps absentes, et pour cause. Pendant douze ans, de 1960 à 1972, les Dahoméens n'ont connu que des coups d'État militaires, des intrigues politiciennes débouchant sur des affrontements opposant une région à une autre, des communautés culturelles et linguistiques à d'autres. C'était presque un don de Dieu que la révolution ait réussi – mais à quel prix ! – à rompre définitivement cette spirale où sombrait tout le pays.

La nomenclature du nouvel État reposait sur le système de parti unique et le centralisme démocratique, forme d'organisation politique des anciens pays de l'Est. Dans l'esprit de la démocratie dite populaire, le pouvoir était censé émaner du peuple. On se rappelle les slogans de la propagande révolutionnaire à l'époque : « Pouvoir au peuple ! Tout le pouvoir au peuple ! » Ou encore : « Se servir, non ! Servir le peuple, oui ! » Il s'ensuit que le principe selon lequel le Chef doit être un serviteur n'était pas délaissé. La Loi Fondamentale⁴ du 26 août 1977 en a même jeté les bases juridiques et formelles, en distinguant par ailleurs les différents pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. Mais le système de parti unique

4. Constitution du Bénin pendant la période révolutionnaire.

a ceci de particulier que lorsque les activités partisans se superposent et se confondent avec les responsabilités de l'État, on court inévitablement deux dangers : la pensée unique et le totalitarisme. D'abord la pensée unique. Le système est réfractaire à la libre expression des idées. Il suffit de défendre un point de vue différent pour être mis au ban du pouvoir. La contre-révolution est partout soupçonnée. Je garde en mémoire cette visite que je rendis, je crois, en 1976-1977 à un frère qui était chauffeur à l'Ambassade du Bénin à Bruxelles. Son Excellence l'Ambassadeur entra dans la salle où nous étions, et m'ayant aperçu, cria de toutes ses forces : « EHUZU ! » Comme je ne réagissais pas comme il le souhaitait (je devais dire « DANDAN » pour signifier que j'étais prêt pour la Révolution), il s'énerma, me demanda si je n'étais pas un révolutionnaire. Quelque temps après, mon frère fut rappelé à Cotonou et le premier rapport sur mon obéissance anti-révolutionnaire atterrit sur la table du Président de la République. De tels préjudices causés par la pensée unique existent par centaines. Dans la majorité des cas, cela bloque la créativité et paralyse l'esprit d'initiative. Tout comme le totalitarisme politique.

Il est vrai qu'on a plus d'une fois affirmé sans le démontrer que le régime marxiste béninois était tyrannique et autoritariste⁵. Une affirmation qui manque d'ailleurs de consistance dans la mesure où l'organisation politique en ce temps-là reposait sur un système hybride qui donnait l'impression d'une pyramide. C'est la même impression qui se dégage lorsqu'on se borne à ne voir dans son fonctionnement que des rapports de forces qui mettent le Président de la République en antagonisme direct avec le reste de la société. Je ne sais pas si on doit continuer à se fier à de telles comparaisons qui sont loin de la vérité. Ce qui a davantage caractérisé la révolution, c'est que le Chef de l'État, malgré ses prérogatives assez étendues, n'en avait pas assez pour s'ériger en potentat absolu ; sauf, bien sûr, lorsque la preuve fut faite de la capacité de nuisance des courtisans et zéloteurs. Il n'était donc pas, a priori, dans une position d'ascendance unilatérale par rapport

5. Allusion aux périodes inoubliables du MISON, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale sous la révolution.

aux autres pouvoirs du principal levier que constituait le PRPB, parti-État. Certes, il était perçu comme le premier personnage ou comme le dernier recours, selon que l'on est au cœur du système ou situé à la périphérie. Les populations à la base ont-elles jamais cru trouver à travers le Chef de l'État le seul obstacle à leur émancipation ? Rien n'est moins évident. Par contre, il est notoire de remarquer que les barons, c'est-à-dire ceux qui profitaient du système et qui occupaient des positions intermédiaires entre le Président et les masses populaires, étaient quotidiennement boudés et décriés. Comme tous les régimes totalitaires, le régime révolutionnaire du PRPB était fragilisé à partir du moment où les erreurs de l'un quelconque des protagonistes du système se répercutaient de façon irréversible sur toutes les autres couches, qu'elles soient à la périphérie ou au cœur du système, y compris le Chef suprême. La preuve en est que c'est tout le système qui s'est écroulé en 1989 et non un pan. Mieux, à la veille des troubles qui allaient ébranler le système, le Président de la République demanda les pleins pouvoirs aux Commissaires du Peuple⁶. S'il avait été constitutionnellement l'autocrate invétéré, comment expliquer qu'il eût encore besoin davantage de pouvoir avant de prononcer la séparation du parti et de l'État ou pour convoquer la Conférence Nationale des forces vives ? Je ne dénie pas, loin s'en faut, que l'ANR était une caisse de résonance du pouvoir exécutif, moins encore que le système marxiste était suicidaire pour notre pays. Mais là est un autre problème. C'est dire que la fonction de Président de la République a effectivement subi une transformation sans précédent de 1972 à 1989, tant du point de vue du pouvoir qu'elle incarne, de sa forme d'expression que de sa relation avec la tradition. Ce qui m'amène à dégager trois leçons de cette mutation.

La première leçon, c'est que pendant cette période le pouvoir du Président de la République était de toute évidence un pouvoir fort. A ce titre, on peut dire qu'il consacre une certaine évolution par rapport au passé immédiat qu'est l'indépendance nominale. Mais contrairement au pouvoir traditionnel, le pouvoir révolutionnaire, à l'épreuve du temps, a

6. Appellation des députés à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire sous le régime marxiste.

perdu toute légitimité au sein du peuple. Cette légitimité si bien organisée par la Loi Fondamentale était de fait confisquée par le parti-État. Même les Commissaires du Peuple étaient régents par le Bureau Politique du Comité Central.

La deuxième leçon réside dans le fait que, comme tout pouvoir fort qui manque de légitimité populaire, la fonction présidentielle sous le régime marxiste-léniniste a fatalement conduit à la dictature. Celle-ci s'est traduite dans les faits par la confiscation des libertés fondamentales, le musèlement de tous les autres courants de pensée et la police politique. Des forfaits souvent perpétrés à l'insu du Chef de l'État qui avait fini par devenir à certains égards l'otage du système. On sait désormais le crédit qu'on pouvait accorder à la signature du Chef de l'État à cette époque-là, puisqu'elle était soumise aux imitations les plus déconcertantes par ses proches et fidèles ! Conclusion : ce qui au départ était présenté de bonne foi par les initiateurs comme un mouvement patriotique pour libérer le pays du joug de la domination étrangère, du néo-colonialisme et de l'exploitation de l'homme par l'homme, s'était réduit dangereusement à une lutte acharnée et sans concession contre les « contre-révolutionnaires », les « valets locaux de l'impérialisme » et les « anarcho-gauchistes ». C'est dans cette logique qu'il faut placer les actes de violation des droits de l'homme et de bannissement à l'exil perpétrés contre des responsables et groupes politiques nationaux !

Comme troisième leçon de cette période, il est plus facile encore de noter que l'autorité du Président, sous la forme qu'elle a revêtu, est tout le contraire de l'autorité du Roi. A preuve, celle-ci ne reposait pas sur la force ni la persuasion, mais émanait de la tradition elle-même, c'est-à-dire du mode d'organisation qu'elle a contribué à façonner et à sacraliser dans le temps et dans l'espace. Cet antagonisme de sens entre la notion de Chef à l'époque pré-coloniale et celle de Président de la République a marqué profondément tout le régime révolutionnaire. On s'en aperçoit encore plus clairement à travers la campagne menée tambour battant contre les pratiques ancestrales, l'obscurantisme et la sorcellerie à une certaine époque au Bénin, et qui était perçue par beaucoup comme un attentat à la tradition. Cela était d'autant mal compris des populations que dans le même temps le pouvoir révolutionnaire

avait élevé certains anciens Rois au rang de héros nationaux. C'est dire qu'un certain amalgame a été aussi à la base du durcissement des rapports entre la tradition et le régime pseudo-marxiste.

Ces trois éléments comparatifs montrent assez bien que la mutation observée au niveau de la fonction présidentielle pendant les années marxistes a été une régression, vu sous l'angle de la tradition, même si une certaine stabilité de la fonction a pu être constatée et saluée sur le plan politique. C'est une des raisons d'ailleurs pour laquelle la Conférence Nationale de 1990 peut être considérée, non comme un saut fatidique dans l'inconnu, mais plutôt comme l'approfondissement de cette quête de sens sur la valeur de la magistrature suprême.

L'approfondissement constitutionnel de 1990

Si 1990 a été une année charnière pour le Bénin, c'est parce qu'elle constitue pour l'ensemble des pays africains le point de départ d'une expérience politique nouvelle, unique en son genre, celle des Conférences Nationales. Disons sans ambages que cette expérience a connu un succès réel dans la mesure où elle répond à un trait du génie du peuple béninois qui a su prendre appui sur son passé et sur ses échecs pour se faire une meilleure raison d'espérer. Certes, le vent de démocratie qui a soufflé depuis la chute du Mur de Berlin et la fin de la politique des blocs a connu des fortunes diverses et des destins variés sur le continent. Ainsi, le choix de 1990 s'explique par le fait que c'est cette année-là que, pour la première fois dans un pays africain au sud du Sahara, une nouvelle république, démocratique, est née sur les décombres de l'ancienne, totalitaire, sans que le pays ait eu à souffrir d'une guerre civile. En d'autres termes, le processus de renaissance politique qui a éclos le 28 février pour prendre son envol constitutionnel le 11 décembre de la même année constitue un acte fondateur pour tous les peuples africains épris de paix, de justice, de liberté et de progrès social.

L'humilité sied à l'acteur qui porte témoignage, c'est sa façon de rendre grâces. Dire le plaisir que je ressens de pouvoir apprécier, après des voix plus autorisées, ces moments inédits, me paraît un acte de reconnaissance. Ce qui s'est passé à cette Assise nationale donne de nouveau de manière irréfutable la preuve, non seulement de la capacité des Africains à prendre en mains leur propre destin, mais surtout que rien de bon et de durable ne se réalise sans l'amour et le pardon mutuel. Pour moi, cela revêt une signification encore plus particulière : toutes les fois que l'humanité fait un bond qualitatif en faveur de l'homme, il n'est pas une impiété de se prosterner, puisque, ce faisant, c'est devant Dieu qu'on se prosterne et non devant l'homme.

En effet, contrairement à la Loi Fondamentale du 26 août 1977 de la République Populaire du Bénin⁷, qui faisait du Président de la République le personnage-clé, incontesté et incontestable, la Constitution du 11 décembre 1990 fait de lui le premier pôle de l'État. Un tel pouvoir exécutif est forcément fort mais doit compter désormais, et plus que par le passé, avec les autres pôles de contre-pouvoirs pour bien gouverner. Mieux, ses prérogatives, quoique encore très étendues, sont limitées dans le temps et dans l'espace, elles peuvent même lui être retirées en cas de parjure ou de haute trahison. Dans ce cadre, une Haute Cour de Justice est prévue pour le juger ainsi que les membres de son Gouvernement. C'est un événement salubre dans l'Afrique sub-saharienne post-guerre froide, que la Constitution limite le mandat présidentiel à un quinquennat renouvelable une seule fois.

Il est vrai que c'est le travail des juristes et des professionnels du droit d'apprécier à sa juste valeur ce qu'un texte de cette importance apporte de fondamental à l'évolution de communautés entières et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit. Mais il est du devoir de tout citoyen, quel que soit son rang et quelle que soit sa condition sociale, de pouvoir mesurer, par sa connaissance des dispositions constitutionnelles, quelles compétence et autorité sont dévolues

7. De 1960 à 1975, le Bénin s'appelait Dahomey ; à partir du 30 novembre 1975, il devient la République Populaire du Bénin avant de devenir République du Bénin à compter de la Conférence Nationale des Forces Vives de février 1990 jusqu'à nos jours.

à celui qui est appelé à prendre en main la destinée nationale. Pour la plupart des populations africaines qui ont connu des privations de liberté et des sacrifices de toutes sortes, il est heureux de constater que cette nécessité prend progressivement la forme d'un besoin réel et d'une quête permanente.

C'est ici qu'il faut évoquer peut-être un autre élément pour le moins novateur, en l'occurrence les conditions d'éligibilité. En définitive, les conditions politiques dans les années 1960 et 70 permettaient de fait à quiconque, sinon à n'importe qui, de briguer la magistrature suprême, même s'il n'était pas apte physiquement ni mentalement. Un terme est mis à cette pratique par la Constitution du 11 décembre 1990 qui prévoit notamment la tranche d'âge en deçà et au-delà de laquelle nul ne peut se porter candidat à l'élection présidentielle. L'article 44 stipule en son alinéa 4 : « Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il... n'est âgé de 40 ans au moins et de 70 ans au plus à la date de dépôt de sa candidature... ». Le caractère radical de cette disposition a trouvé son champ d'expérimentation dans la campagne référendaire organisée juste au lendemain de la Conférence Nationale. Il se confirmera par la suite.

En novembre 1990, en effet, quand fut déposé, sur la table du Haut Conseil de la République (HCR), le projet de Constitution, la question de la clause d'âge avait suscité un débat national. Ce débat a mis aux prises ceux qui étaient *pour* et ceux qui étaient *contre*. « Je refuse d'être enterré vivant ! » Telle a été la réplique anecdotique de feu Président Hubert Maga, qui était pour ainsi dire le chef de file des adversaires de cette clause. Ceux-ci regroupaient tous les anciens Présidents de la République et la plupart des hommes politiques proches de leur famille politique respective. Nicéphore Soglo, alors Premier ministre sous la transition et qui avait appelé à voter pour le maintien de la clause d'âge reflétait les arguments d'une frange importante de la classe politique composée majoritairement d'acteurs plus jeunes. Le HCR prit donc sur lui de proposer trois termes de choix aux électeurs – ce qui en lui-même était déjà une démarche inédite pour une démocratie à peine sortie du cocon de la Conférence Nationale. Le bulletin blanc signifiait « Oui » à la clause, le bulletin rouge signifiait « Non » et le bulletin vert signifiait « Oui, mais... », c'est-à-